

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 juillet 2026 au parc Jean-Claude-Crevier situé au 232, rue Bertrand à Repentigny ou en cas de pluie, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 63, place Radisson à Repentigny, portant le numéro de lot 2 143 740, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 juin 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant secondaire à 1,1 m afin de permettre l'installation d'une remise sur fondation d'une superficie de 15,7 m<sup>2</sup>, d'une hauteur de 3,8 m et localisée dans la cour avant secondaire, desservant le bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige une marge avant secondaire de 3,6 m minimum pour les caractéristiques énumérés de ce bâtiment accessoire (avec fondation, hauteur supérieur à 3,6 m, superficie supérieur à 13 m<sup>2</sup>) sur l'immeuble situé au 63, place Radisson, portant le numéro de lot 2 143 740.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat